

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_015 | Histoire de la sexualité I. Biopolitique.CollectionBoite_015-2-chem | Familles. Item](#)[Jean-Louis Flandrin. \[Photocopie\]](#)

Jean-Louis Flandrin, [Photocopie]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb015_f0129

SourceBoite_015-2-chem | Familles.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Flandrin, Jean-Louis](#)

Références bibliographiques[Flandrin, L'Eglise et la contraception](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 27/08/2020 Dernière modification le 23/04/2021

quité jusqu'au début des temps modernes parlent en effet d'herbes et de potions autant que de charmes et de sortilèges.

Il ne semble pas qu'entre ces divers produits les théologiens aient établi de distinctions morales, ni en raison de leur nature, ni en raison du caractère momentané ou définitif de leurs effets. C'est d'ailleurs aux péchés contre nature qu'ils s'intéressaient surtout : c'est d'eux que l'on parle dans les sermons sur le mariage et c'est à leur propos que l'on interrogeait les pénitents au confessionnal. Est-ce le signe que les pratiques contre nature étaient plus courantes aux ^{xiii}^e, ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles que les poisons de stérilité ? On a pourtant soutenu que si les prêtres restaient vagues dans leurs dénonciations c'est que ces actes contre nature n'avaient pas d'existence réelle dans la société du temps. En fait cette discrétion peut s'expliquer par la volonté d'assimiler la gravité de ces différents actes à celle du plus anciennement condamné : la sodomie. D'autre part il est certain qu'on cherchait à ne pas enseigner ces actes aux fidèles qui les auraient ignorés. Enfin cette discrétion n'est pas totale et il semble que tous les auteurs aient pensé au coït interrompu aussi bien qu'aux deux formes le plus souvent dénoncées par les pénitentiels du haut moyen âge. Certains se réfèrent clairement à Onan « qui répandait sa semence en terre » ; d'autres parlent de « pollution qui n'a pas lieu dans l'organe destiné à cela par la nature » mais « dans un autre organe ou à l'extérieur ».

Qui utilisait ces divers moyens de contraception ? Pour quelles raisons ?

En tête des utilisateurs de « poisons de stérilité », on dénonçait — dans la droite tradition de *Si aliquis* — ceux qui, par jalousie, par haine ou pour s'assurer un héritage, voulaient empêcher un couple d'être fertile ou de consommer son mariage. On fait ensuite allusion à la fille qui voulait cacher sa fornication ; aux clercs qui fournissaient des contraceptifs à des femmes dont ils avaient obtenu les faveurs ; aux épouses, enfin, qui cherchaient à éviter la grossesse pour ne pas cesser d'être belles. Sans doute devrait-on ajouter à ces personnages les innombrables prostituées, officiellement tolérées dans certaines villes médiévales.

Parmi les motifs homériques qui paraissent diminuer la faute, Pierre le Chantre cite dès le ^{xii}^e siècle la crainte que peut avoir une femme malade de succomber à une nouvelle grossesse. Il accuse d'anonymes théologiens d'autoriser la contraception dans ce cas, mais il s'agit, semble-t-il, d'une hypothèse d'école. L'autre circonstance atténuante, évoquée déjà par les pénitentiels, c'est la pauvreté. Hostiensis, au ^{xiii}^e siècle, retrouve l'image de la pauvre surchargée d'enfants ; Pierre de la Palu, au ^{xiv}^e siècle, discute le cas du mari qui craint d'avoir plus d'enfants qu'il ne pourrait en nourrir ; son exposé est repris au ^{xv}^e siècle par saint Antonin de Florence, Nider, Trovamala et, moins servilement, par Panormitanus.

A ces pauvres, Pierre de la Palu propose une solution icite : l'événement réservé, c'est-à-dire sans éjaculation. Cette pratique extraordinaire paraît avoir été admise d'abord au ^{xii}^e siècle par Huguccio non pas pour soulager la pauvreté mais pour permettre à l'homme de rendre le dû conjugal à sa femme sans pour autant tomber dans le péché vénial que comporte toujours, pensait-il, le plaisir accompagnant l'éjaculation. Thèse étonnante de la part d'un auteur aussi réputé, surtout en pleine époque de lutte contre les cathares. Ce comportement typiquement manichéen n'en allait pas moins être périodiquement remis à la mode par d'éminents théologiens et moralistes, jusqu'à nos jours.

VII. — ATTITUDE PASTORALE DE L'ÉGLISE : SERMONS ET MANUELS DE CONFESSION

Les lourds traités de théologie et de droit canon sont ceux universitaires dont il est difficile de préciser le rapport à la réalité : les questions qu'ils se posent pourraient leur avoir été léguées par une tradition théologique — ininterrompue ou retrouvée — plutôt que par la pratique de leurs contemporains ; les réponses qu'ils fournissent ont une influence directe négligeable sur la masse des illettrés. C'est par la parole, au prêche ou au confessionnal, que l'on atteignait les fidèles de ce temps. Abordait-on, dans les sermons, les problèmes de

B.F.
455

